

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-10-44

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – RAM : Délibération portant sur l'acquisition du véhicule du RAM

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération 2015-12-63 portant sur l'acquisition d'un véhicule pour RAM

Vu l'avis favorable de la Commission Services à la Population du 27 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 octobre 2016

Considérant qu'au regard de l'implantation programmée de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire intercommunal, il serait opportun d'équiper la Communauté de communes d'un véhicule électrique

Le Président rappelle qu'à l'occasion du conseil de décembre les membres du conseil ont délibéré pour l'autoriser à lancer les démarches pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Les commissions Services à la Population et Finances ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Président propose donc de prendre une délibération visant à l'autoriser à signer le devis d'un montant de 27 655.40 € pour l'acquisition du véhicule électrique du RAM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Président à signer le devis d'un montant de 27 655.40 € pour l'acquisition du véhicule électrique du RAM.

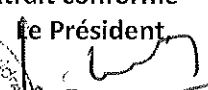
Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016

Et

Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016

Pour extrait conforme
le Président

Denis MARDESSON
